

Charte d'engagement du personnel et de l'établissement sur la bientraitance

01

Accompagner la personne accueillie dans le respect de sa dignité, de son intimité, de son histoire de vie, de ses croyances, de ses droits en lui apportant écoute et protection

02

Accepter le refus de la personne

03

Être attentif au maintien de l'autonomie de la personne par rapport à ses capacités

04

Créer un lien de confiance et de respect avec la personne et ses proches

05

Informar la personne de manière loyale et adaptée

06

Ouvrir l'établissement vers l'extérieur en proposant des animations et des activités, dans la préservation des liens sociaux

07

Valoriser les liens familiaux et proposer un projet de vie

08

S'engager en tant que personnel à adopter la meilleure attitude et à se former

09

Adapter les soins à la personne en lien avec les bonnes pratiques

10

Rechercher des pratiques de prises en soin innovantes pour la gestion de la douleur et favoriser le bien être de la personne

11

Accompagner la personne en fin de vie et ses proches

12

Veiller au respect de ces valeurs au niveau de l'établissement et favoriser leur application

